

LE PRIEURÉ DE LA MADELEINE A MANTES & La communauté juive médiévale de Mantes

Troisième prieuré de Mantes, que nous explorons, la fondation du prieuré de la Madeleine se perd dans la nuit des temps. La chronique de Mantes, elle-même, ne rapporte rien en ce qui concerne celle-ci, les titres en étant perdus à tout jamais.

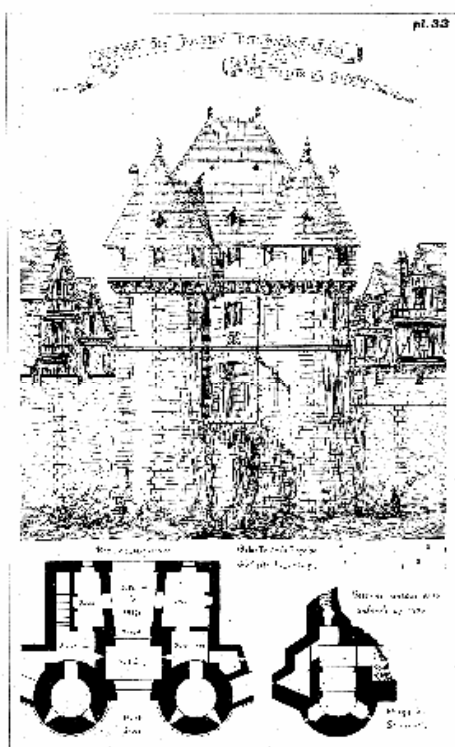
Son emplacement se situait sur la place du **marché aux porcs** près de la porte de ROSNY et non loin de la **porte Grillée**, c'est là que se situe le cartulaire de l'abbaye Saint-Martin de Pontoise, ce qui aujourd'hui, est entre l'actuelle place de la République et la place Armand CASSAN, parallèlement à la rue Gambetta, cette dernière portait d'ailleurs le nom de la rue de la Madeleine au 17^e siècle.

Ce prieuré est également signalé sur un plan de PERRONET comme étant à cet emplacement.

Dépendant de l'**abbaye de COULOMBS** (Eure et Loir), le prieur de la Madeleine est attesté par une charte de 1153 mais il plus ancien, fondé peut-être par Samson MAUVOISIN, archevêque de REIMS et légat du pape. Ce Samson MAUVOISIN était le fils de Raoul ROSNY, gouverneur de Mantes.

La porte de Rosny d'après Mantes A.COUDURIER

En 1651, les Bénédictins enclos, Ils acquirent les maisons et jardins. En de 45 toises sur 3 aux ville, c'est-à-dire environ maires et échevins de la religieux moyennant 20



SAINTIER (site la Petite ville de

s'installèrent dans son années suivantes plusieurs 1673, le prieuré s'était accru dépens des remparts de la 510 mètres carrés que les ville avaient abandonnés aux sous de rente domaniale.

Il y a confusion, dans la chronique de Mantes, parlant de « *Bénédictines* » comme s'étant installées à cette date à Mantes, or il s'agit bien de **Bénédictins**, venus s'y installer en **1650** ; les Bénédictines, elles, ne s'installèrent à Mantes qu'en **1814** ! Le père religieux du prieuré de la Madeleine, se trouvait être le nominateur du bénéfice de l'abbaye de COULOMBS du diocèse de Chartres.

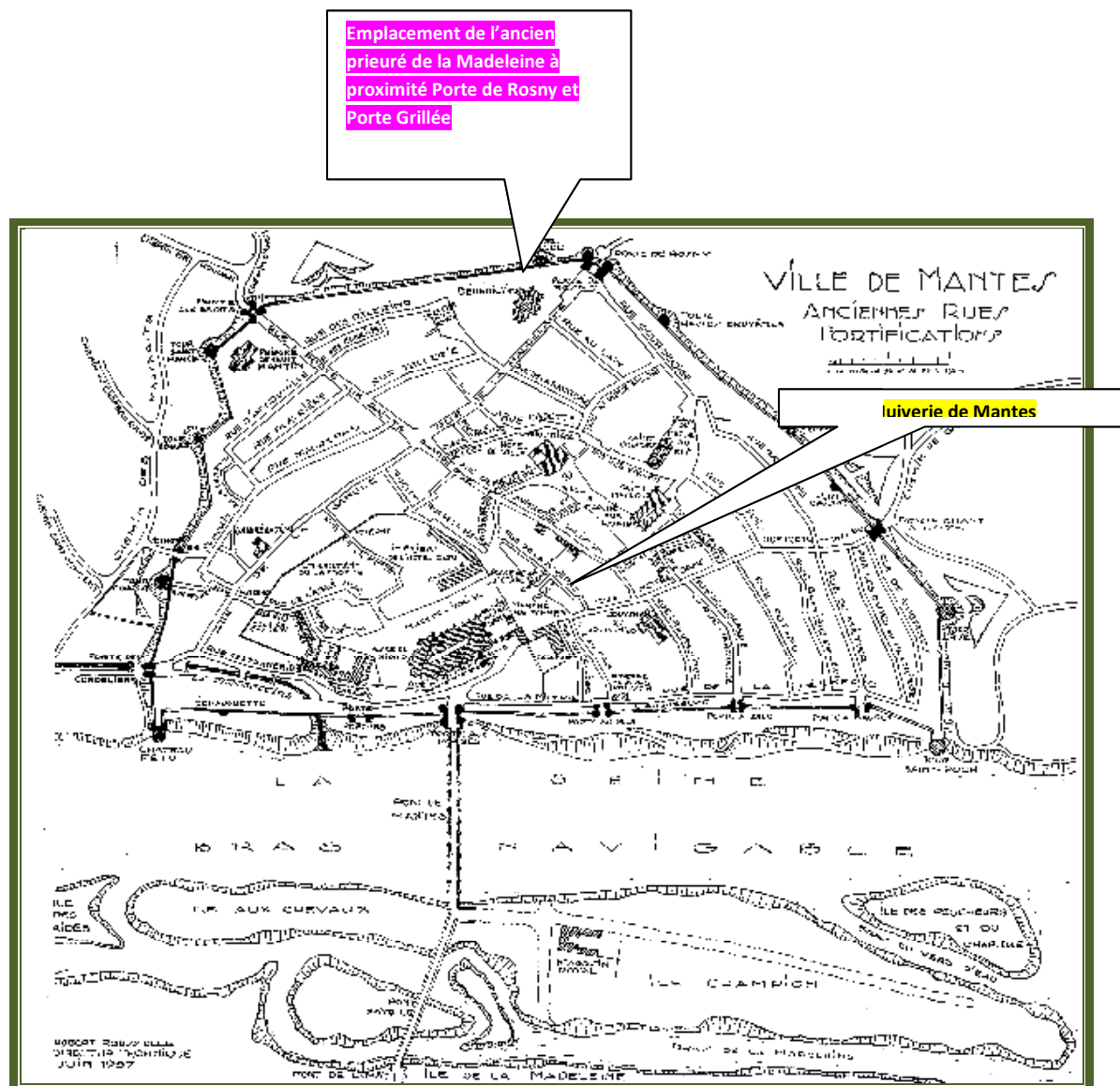
Lorsqu'il y eut l'incendie de l'église Saint-Pierre, qui était la plus ancienne église de Mantes, et qu'elle fut totalement ruinée et démolie avec une autre petite chapelle dédiée à Saint-Jacques (*voir notre article sur cette chapelle*), près de la porte Chante-à-l'Oye, les statues et cloches rescapées furent mises à l'abri dans le prieuré de la Madeleine. Il en était ainsi à Mantes, où à chaque ruine ou dégâts occasionnés à l'un de ses édifices religieux, celui le plus proche prenait le relais.

En **1591**, après Pâques, furent démolies plusieurs églises de Mantes, dont celle du grand cimetière et l'**église du prieuré de la Madeleine Saint-Lazare**, laquelle était joignant par le commandement du roi.

LE PRIEURÉ DE LA MADELEINE A MANTES & La communauté juive médiévale de Mantes

Ce qui permit, avec les pierres de cette démolition, de renforcer les éperons que monsieur d'O avait fait placer pour protéger la ville en remplaçant le gazon qui y était auparavant (*voir notre article précédents sur les monastères de la ville*).

Le **27 avril 1781**, le greffier de la ville se rendit à Saint-Germain-en-Laye à l'effet d'y porter tous les titres de la ville concernant l'île Champion et de toutes les îles et îlots qui lui appartenaient, titres qui consistaient en un extrait du cartulaire de l'abbaye de COULOMBS pour le prieur de la Madeleine de Mantes, et un acte de **1612** par lequel les religieux de COULOMBS : cédaient l'île Champion à la communauté de la ville de Mantes.



Plan manuscrit du 17^e siècle Archives de Mantes (BNF Cartes et Plan Ge F 132)

Le prieuré de la Madeleine en 1700 possédait un revenu de **1200 Livres**. Il sera comme tous les autres prieurés et couvents de Mantes fermé à la Révolution et ses religieux dispersés.

*

LE PRIEUR DE LA MADELEINE A MANTES & La communauté juive médiévale de Mantes

LA COMMUNAUTE JUIVE MEDIEVALE DE MANTES

En France, nous possédons trois grandes collections de sépultures juives médiévales pourvues d'épigraphes hébraïques : celle du Musée national du Moyen-âge à Paris, aujourd'hui au Musée d'Art et d'Histoire du judaïsme, celle du Musée de l'œuvre Notre Dame de Strasbourg et celle du Musée archéologique de Dijon.

Mais le **Musée de l'Hôtel-Dieu de Mantes** expose également **5 pierres tombales** ; le Musée de Saint-Germain-en-Laye en possède une sixième d'origine mantaise. Une septième se trouve encastree dans **un mur de l'église de Limay** et une huitième et neuvième sont inaccessibles au moulin Thévenon à Guerville.

Ces pierres ont été mises au jour en partie par M. GRIMBER, lors de fouilles effectuées dans les fondations d'une maison sise rue de l'église à l'emplacement de l'ancien Hôtel-Dieu, une autre fut signalée en 1968 par monsieur POISSON conservateur du Musée de COURBEVOIE et formait une marche d'un escalier d'une cave au 7, rue de la Sangle. Une autre fut découverte en 1969 dans un dépôt municipal de matériaux.

Deux épigraphes portent une date de la première décennie **du 13^e siècle**, c'est dire leur ancienneté.

Une autre se trouve dépourvue de date, mais est gravée exactement dans le même style, donc peut se trouver être de la même période. Elles proviennent du cimetière juif médiéval de Mantes.

La présence d'une **rue de la Juiverie à Mantes** faisant face à l'église Notre-Dame, atteste s'il en fallait, l'ancienneté de la présence d'une communauté Juive dans la ville. Son tracé et ses maisons sont aujourd'hui disparus [lors des destructions de 1944], mais elle se trouve visible sur un plan cadastral section B du Midi levé par monsieur PETIT géomètre du cadastre entre 1810 et 1820. (*Voir sur le plan ci-dessus indication de cette rue et voir plan AD78 Cadastre Mantes-la-Jolie*)

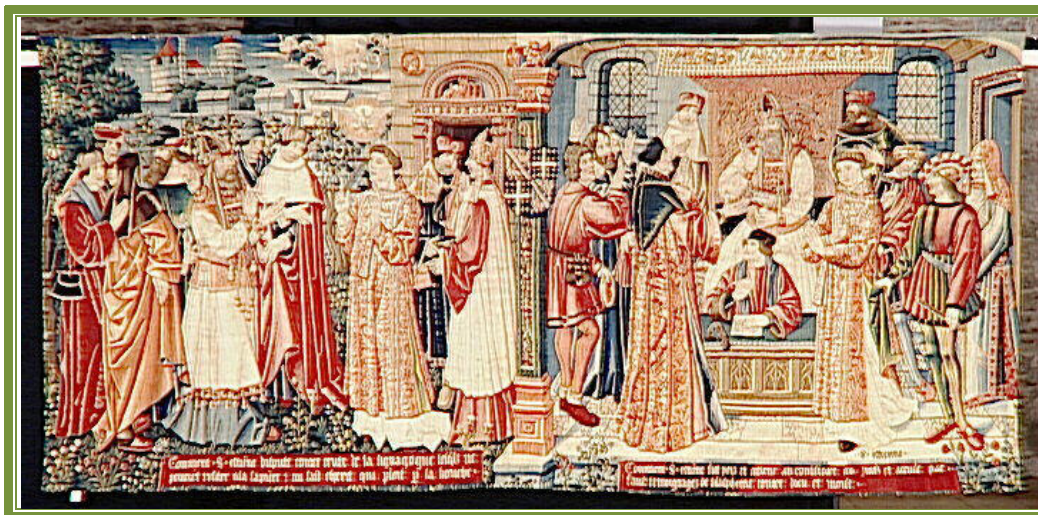
Cette communauté, semble t'il, existait déjà au 12^e siècle, âge d'or du Judaïsme français médiéval, pourtant, nous ne possédons pas de document antérieur à l'expulsion des Juifs qui fut ordonnée par Philippe Auguste en **1182**, qui permit au roi de s'emparer de leurs biens et de convertir les synagogues en églises, notamment à Paris, Orléans et Étampes.

Cependant, il prend des mesures pour, à nouveau, les retenir dans le domaine royal en l'an **1198**. Vers **1204**, un grand nombre d'entre eux se présenteront aux officiers royaux de Mantes. Ils prêteront serment « *super rotulum* », sur un rouleau (de la Loi de Moïse) : *de ne pas quitter le domaine royal* en déposant, en caution, des chartes ou lettres de change ou créances et se garantissant mutuellement.

C'est ainsi que furent transcrit sur un registre contenu dans le Trésor des Chartes, les déclarations de treize chefs de famille : JACOB de MOLINS – SEGNORE – DEX LE BENEIE – BONEVIE de HOUDAN – HELIAS D'ORBEC – SAMUEL – LEO DE BEU – VIVANT – URSELLUS – BONEVIE Jeune ainsi qu'une dame, répondant au joli nom de BELE ASSEZ. L'un d'entre eux, URSELLUS de MANTES se trouvera emprisonné à PARIS au Châtelet du Petit Pont (sur la rive gauche) vers 1210.

LE PRIEUR DE LA MADELEINE A MANTES & La communauté juive médiévale de Mantes

Ces chefs de famille drainaient avec eux un certain nombre de personnes de leur famille, ce qui peut donner un chiffre approximatif d'une cinquantaine de personnes vivant à Mantes, sans doute même beaucoup plus et tous n'étant pas nécessairement Juifs du roi, mais relevant des seigneurs du Mantois.



Légende de Saint Etienne Dispute avec les docteurs juifs (tableau de COLYN DE COTTER 15^e siècle)

Entre **1208 et 1212**, le roi s'inquiète du montant des opérations de crédit consenties par les Juifs de Mantes : les créances répertoriées s'élèvent à **1907 Livres**... Cependant ils ne vivaient pas tous de prêts : le rôle de la taille des Juifs de Paris en 1292 couche un chaperonnier, une farinière, un fileur de soie, quatre médecins et celui de 1296, un boucher, un barbier et un joailler, c'est donc qu'ils professent tout à fait normalement.

Un acte de **1359** mentionne **une synagogue**, acte par lequel Charles le Mauvais accepte la fondation d'une **chapelle de la Trinité** à laquelle Jean d'ESCAUVILLE l'aîné et Agnès, son épouse, donnent une maison et un jardin à Mantes devant « **l'école des Juifs** », expression désignant une synagogue, ainsi que 6 setiers de blé de rente à prendre en cens, rentes, vignes (130 perches) et autres héritages au village de BOINVILLE, ainsi qu'un arpent de vigne sis à la Pierre de Mantes-la-Ville et 2 Livres parisis de rente, savoir 12 sur plusieurs terres au village de FOLLAINVILLE (DENNEMONT) et le reste sur plusieurs maisons de Mantes : à la charge de 4 messes par semaine et que le chapelain serait tenu de faire résidence et assister à vêpres et à la messe du chœur, à peine d'être privé de son revenu et icelui distribué aux vicaires et chapelains de la dite église de la Sainte-Trinité.

S'agirait-il, pour cette synagogue, de cette grande salle dessinée par SAINTIER, salle qui se trouvait autrefois rue Thiers, décrite par ce dernier comme étant dans l'ancienne rue de la vieille prison donnant directement sur la rue de la Juiverie. Elle mesurait d'après lui 8,30 m x 9,90 m et était traversée, sur une grande longueur, par un mur sur deux arceaux portés sur deux piliers au long des murs, dont un dans le mur parallèle à la rue Thiers et pour la retombée des deux arcs au centre, sur une belle colonne dont le chapitre est bien conçu et la base de la colonne profilée dans les proportions les plus pures du 11^e siècle !

LE PRIEURE DE LA MADELEINE A MANTES & La communauté juive médiévale de Mantes

La description de SAINTIER est relative longue et complexe ! Mais sur quel document s'appuyait-il pour décrire cette salle ? Nous l'ignorons ! Cependant que les Juifs possédaient à Mantes, et cela est certain, un cimetière particulier dont ont été extrait les pierres se trouvant au Musée de l'Hôtel-Dieu.

A Mantes, par acte de mars **1309**, dicté à Poissy, le roi ratifie, à la demande de la reine Marie de Brabant, veuve de Philippe le Hardi, le don qu'elle a fait à HENNEQUIN de PERVYSE, son valet, d'une place à Mantes, dite le « *cimetière des Juifs* » valant 200 Livres Parisis, qu'elle possédait pour cause de douaire, avec transport au dit HENNEQUIN pour lui et ses hoirs de tout le droit de propriété qu'aurait le roi sur cette place.

Cette parcelle devait certainement être très étendue au vu du prix et devait contenir un grand nombre de sépultures. Cependant que les pierres retrouvées et conservées proviennent d'une portion de terrain qui aurait été utilisée par les Juifs de Mantes, dans la dernière décennie du 13^e siècle. Un cimetière avait-il été restitué aux Juifs lors de leur retour à Mantes dans le courant du 14^e siècle ?



Nous voyons à gauche la tour Saint-Maclou (flèche blanche).

Au premier plan à gauche, c'est la rue de Château-Poissy qui va vers le haut, jusqu'à la rue de la Juiverie qui la coupe.
(Petite ville de Mantes A. COUDURIER)

Toutes les épitaphes, se trouvant sur ces pierres tombales retrouvées, sont en hébreu. Elles ne comportent que quelques mots « *Ceci est la stèle funéraire de* » ou « *Ceci est la sépulture de ...* » une lettre initiale suivie d'un point abrégatif exprimant une appellation honorifique « *ha-nissa* » ou « *ha-nadiv* », qui signifie « l'éminent » ou le « bienfaiteur » ! Une autre initiale pour « *Rabbi* » équivalente à Messire..

Puis, le nom du défunt est indiqué : YEHIEL, OBADYAH, SALOMON, suivi du nom de son père MENAHEM Elie (pour deux épitaphes). Une inscription conservée aujourd'hui dans l'église de LIMAY fait figure d'archétype. Elle mentionne, en toutes lettres, le nouveau millénaire du Comput de la Création du Monde (*Anno Mundi*) le millénaire étant sous-entendu. Le sixième millénaire s'étant ouvert le **8 septembre 1239**. La pierre tombale de Limay précise :

LE PRIEURE DE LA MADELEINE A MANTES & La communauté juive médiévale de Mantes

ZOT MASEVAT RABBI MEIR BAR / RABBI ELIAHU SE NIFTAR BE-YOM G (IMEL) / PARASAT TAZRIYA
SENAT HE ALAFIM / WE-GIMEL SANIM LI-FRAT.
NOHO EDEN

Ce qui signifie : *Ceci est la stèle funéraire de Rabbi MEIR fils de / Rabbi Elie qui s'en fut le troisième jour (mardi) / de la péricope TAZRIYA (ayant conçu, Lévitique 12-13) l'an cinq mille/et trois cent du (petit) Comput [24 mars 1243]. Qu'il repose dans l'Éden.*

Ces stèles ont des dimensions différentes, mais sont particulièrement grandes, ayant des largeurs variant de 0,51m (stèle de SALOMON) à 1m98 (stèle de JUETE qui était une dame fille de l'éminent Rabbi HAYHIM et épouse du condisciple Rabbi HAYYIM qui s'en fut au jardin d'Éden le troisième jour (mardi) de la péricope WA-YAQHEL)

Expulsés à nouveau en 1306, les Juifs de Mantes quittent la ville ou, pour certains, se convertiront au christianisme. Que sont-ils devenus pour ceux qui furent chassés de la cité ? Nous l'ignorons, à l'exception de deux d'entre eux : **MOSSE de Mantes** vivra dans le Barrois vers 1321 et le converti **Geoffroy de Mantes** abandonnera le 30 août 1317, en faveur de **Guillot de Mantes**, une rente royale de 6 deniers par jour, que lui servait la prévôté de Vernon.

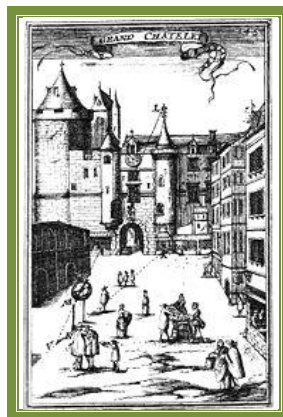
Le 28 juillet 1315 Louis X le Hutin, rend une ordonnance de « *commune clameur du peuple* » rappelant les Juifs en France ! Nos rois étaient vraiment versatiles...

Cependant, malgré cet acte, les retours ne redeviendront effectifs que sous le règne de Jean le Bon, avec des Juifs arrivant de Bourgogne ou de Franche-Comté. On peut noter également qu'un certain **Croissant de VESOUL** (Vosges) prêtera 200 francs à **Guillaume MAUVOISIN** un Mantois de souche.

Nombreux Juifs vivaient à Mantes en 1380 lorsqu'un assaut populaire éclatera entre ceux de Paris.. Le lendemain de l'assaut parisien, le bruit courut à Mantes qu'il est permis de piller les Juifs !

Mais devant la ferme autorité des dirigeants de Mantes, tout leur dû être restitué !

Le roi délégua à Mantes **Estienne CHARPENTIER**, procureur du roi, et **Jean TURCAN**, examinateur au Châtelet en tant que « *commissaires réformateurs* » pour infliger des amendes aux coupables et plusieurs individus seront arrêtés et emprisonnés à Paris. La procédure de leur procès durera jusqu'en 1385, cependant le roi accorda des lettres de rémission aux coupables, moyennant des amendes pour ceux qui avaient été pris sur le fait.



Châtelet de Paris

LE PRIEURE DE LA MADELEINE A MANTES & La communauté juive médiévale de Mantes

Le **17 septembre 1394**, Charles VI expulsait à son tour les Juifs du territoire de France, leur permettant cependant d'emporter leurs biens et les plaçant sous sa sauvegarde pour quitter le royaume. Pourtant nous enregistrons pour l'année suivante et principalement le **19 septembre 1395**, une recette pour Jehan BONIN, receveur à Meulan, commissionné par le roi, sur le fait de la finance des Juifs, quelques uns auraient-ils échappé à cette expulsion.. ou était-ce un retard de compte ? !
(enregistrement fait par Denis RAVAUULT garde du Sceau de la Châtellenie de Mantes).

Ainsi Mantes avait-elle abrité, à différentes époques, une communauté Juive qui eut très certainement une vie bien difficile. Chassés, rappelés, chassés encore... par simple décision royale, leur vie d'errance ne cessera qu'en 1947.. !



Le Juif errant... (Dessin de GAVARNI)

Madeleine ARNOLD TETARD ©

Sources : Chronique de Mantes – Mantes Médiévale : La communauté Juive médiévale par Gérard NAHON page 80 à 87 – LACHIVER : 1971 page 23 note 12 article 11 - (Tombe Juive de Limay) – La petite ville de Mantes A. COUDURIER.